

Lettre du 06 juillet 2023

**Un SNU dans le cadre scolaire, une couche de plus pour les personnels de direction !**

En annonçant aux fédérations syndicales, lundi 15 juin, que le SNU serait intégré au temps scolaire et devrait faire l'objet d'un projet pédagogique, le ministère reporte encore une fois sur les personnels de direction la charge et la responsabilité de l'organisation de ce dispositif.

ID-FO avait déjà ouvertement fait savoir que les personnels de direction ne devaient en rien être sollicités pour le recrutement des élèves comme celui des enseignants et regrettait que les séjours d'intégration soient prévus sur le temps scolaire au risque de désorganiser les progressions pédagogiques des classes et perturber les évaluations. Mais notre ministère n'a que faire des retours de ses personnels d'encadrement, il généralise le SNU dans le cadre scolaire et impose des séjours de 12 jours au 1er semestre !

Non seulement il ne tient pas compte des remontées de la difficulté de mise en œuvre de sa politique sur le terrain mais il en rajoute une couche, qui alourdit et complexifie encore plus le travail quotidien des chefs d'établissements : vous ne souhaitez pas être responsables du SNU ? Et, bien, non seulement vous le serez, mais vous aurez également la responsabilité de désigner un « référent » SNU dans le cadre du Pacte...et sans doute, celle de produire une évaluation de ce nouveau projet !

ID-FO n'a pas manqué de déplorer qu'à l'heure où les personnels de direction demandent que soit inscrit à l'ordre du jour de la Formation Spécialisée ministérielle une enquête sur leurs conditions de travail, le ministère charge d'autant plus leurs missions et accroît leurs responsabilités.

Au sentiment d'un dialogue de sourd s'ajoute celui de l'incompréhension....

*Vous souhaitez nous rejoindre ? Vous pouvez adhérer en suivant ce lien :*

**[ADHÉRER à ID-FO](#)**